



TUNISIA

ASSEMBLEE GENERALE

DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LES MIGRATIONS
INTERNATIONALES ET LE DEVELOPPEMENT

NEW YORK, 14 & 15 SEPTEMBRE 2006

INTERVENTION DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR ALI HACHANI
AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT DE TUNISIE
AUPRES DES NATIONS UNIES

NEW YORK, 15 SEPTEMBRE 2006

CHECK AGAINST DELIVERY

**Madame le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

Il me plaît au nom de la délégation tunisienne de saisir l'occasion de ce débat de haut niveau sur les migrations internationales et le développement pour remercier Monsieur le Secrétaire Général Kofi ANNAN pour l'opportunité qu'il nous a offerte de procéder à un échange de point de vue sur ce thème d'une grande actualité pour l'ensemble de la communauté internationale ainsi que pour la qualité de son rapport qui met en exergue la place de plus en plus prépondérante de la migration dans les relations internationales.

Ce Débat de Haut Niveau, première manifestation de haut niveau des Nations Unies entièrement consacrée aux migrations et au développement, est le couronnement d'un long processus de concertation et de réflexion entrepris, au niveaux international et régional.

Dans ce cadre, il y a lieu de citer notamment la Conférence Euro-africaine sur les migrations et le développement (Rabat, 10-11 juillet 2006) dont les conclusions, à savoir la déclaration et le plan d'action, comportent un large éventail de mesures relatives à la migration et au développement y compris la mise en place de mécanismes financiers favorisant le co-développement, outre les questions afférentes à la migration légale, la coopération judiciaire et policière en matière de lutte contre la migration illégale.

Madame le président,

L'intérêt international croissant pour les questions migratoires, dont le Dialogue de Haut Niveau constitue le prolongement, démonte si besoin est que la migration est aujourd'hui, plus que jamais, une question transversale à toutes les sociétés et un enjeu économique, politique et culturel, étroitement lié au processus de développement, que le contexte de mondialisation notamment a remis au premier plan et qui, de ce fait, ne peut plus être traitée de façon conjoncturelle et unilatérale mais dans une logique de coopération car la dynamique migratoire requiert des réponses multidimensionnelles concertées.

En effet, en raison de l'aggravation des disparités en terme de développement, de l'évolution démographique déséquilibrée et de la multiplication des conflits, une nette tendance vers l'augmentation des flux migratoires est bien établie et dont il faut tenir bien compte dans la formulation et la mise en Œuvre des politiques migratoires. Par conséquent, la migration, qui est beaucoup plus une nécessité qu'un choix, devrait être appréhendée de manière globale et intégrée dans les programmes de développement économique et de coopération entre les Nations, car il est inconcevable, au moment où les frontières s'ouvrent devant la circulation des marchandises, des services et des capitaux, qu'elles deviennent de plus en plus hermétiques devant la circulation des personnes, ce qui conduit inévitablement à l'immigration clandestine et tout ce qu'elle comporte d'aléas pour la personne humaine en particulier et la société en général.

La migration ne devrait pas constituer à notre avis une menace mais plutôt un facteur d'enrichissement mutuel aussi bien socio-économique que civilisationnel. Il s'agit de l'une des alternatives idoines pour répondre aux besoins du marché du travail des pays industrialisés et une composante essentielle, complémentaire et valorisante des différents domaines de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale.

Les différents événements survenus durant les dernières années sur la scène internationale confèrent à la question migratoire une place essentielle sur les plans politique, économique, social et culturel et confirment son étroite interdépendance avec les évolutions que connaissent aussi bien les pays d'envoi que les pays d'accueil, engageant ainsi leurs responsabilités respectives.

Partant de cela, je voudrais souligner qu'une gestion commune des mouvements migratoires se basant sur une approche globale *en* conformité et dans le respect des intérêts des différents pays, est devenue aujourd'hui l'un des défis majeurs que la communauté internationale se doit de relever en *ce* début de millénaire pour établir un équilibre entre les impératifs de développement et les contraintes de la mondialisation.

Il serait également nécessaire d'inclure la migration légale parmi les composantes de la coopération économique et sociale entre les Etats et d'appuyer les efforts de développement et de partenariat solidaire et efficace entre les pays du Nord et du Sud en vue de renforcer la cohésion sociale et économique dans les pays en développement et ce, à l'instar de la politique mise en oeuvre dans ce domaine au sein de l'Union Européenne. Il est indispensable que les gouvernements des pays d'origine, des pays de transit et des pays de destination à renforcent leur coopération sur les questions liées aux migrations

Il est également primordial de mettre l'accent sur la promotion du transfert de nouvelles technologies et l'échange de compétences afin de renforcer la croissance économique dans les pays d'envoi et d'accueil des migrants et ce par le biais d'une plus grande contribution de la coopération internationale, bilatérale et triangulaire au développement ainsi que par la coopération décentralisée entre les institutions locales et les associations de développement.

Madame le président,

Ma délégation reprend à son compte le constat établi selon lequel le flux financier des immigrés reste une source mal ou peu exploitée car les coûts de transfert sont tellement élevés qu'ils ponctionnent les fonds envoyés. D'où la nécessité de convenir d'un dialogue pour alléger les coûts de transfert des fonds et ainsi fournir des ressources additionnelles au financement du développement. Cependant, les fonds envoyés par les travailleurs migrants ne peuvent être considérés et intégrés comme une partie du financement international au développement ou comme son substitut. Il s'agit de ressources privées fluctuantes, de nature complémentaire.

Ma délégation partage également l'idée selon laquelle le processus ODM doit intégrer la dimension « migration et développement » dans ses débats et ses perspectives.

Nous sommes d'avis que le phénomène migratoire, sous toutes ses formes dans le monde, trouve ses racines véritables dans l'écart de développement entre les pays. En effet, l'accentuation des écarts économiques entre le Nord et le Sud et le déséquilibre en matière de ressources, d'opportunités d'emplois et de conditions de vie, en sus de l'accroissement démographique, engendre une pression sans cesse croissante dans les domaines de l'éducation, du logement, de la formation et de l'emploi dans les pays en développement.

Le traitement de la migration et de ses problématiques nécessiterait donc l'adoption d'une approche globale qui ne se limite pas aux seules considérations sécuritaires et conjoncturelles et permettent en particulier de traiter ses causes profondes, notamment la réduction des écarts de développement, la mise en place de nouvelles formes de coopération en matière de main-d'œuvre et de création d'emplois, et ce, eu égard à la place privilégiée qu'occupe l'emploi dans les politiques des pays en développement.

Madame le président,

Compte tenu de l'interdépendance accrue entre les deux rives de la Méditerranée, espace politique et géographique auquel appartient la Tunisie, et de la complexité des mouvements migratoires, la Tunisie n'a de cesse appelé à la nécessité d'instaurer un dialogue constructif pour impulser le développement d'un processus dynamique et durable qui fait de l'émigration un des compléments de la coopération économique, du développement équitable et de l'échange civilisationnel entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, notamment dans sa région occidentale.

C'est dans cet esprit que la Tunisie s'est félicitée de la tenue de la première Conférence Ministérielle du Dialogue 5+5 sur la Migration en Méditerranée Occidentale tenue à Tunis les 16 et 17 octobre 2002. Cette Conférence a permis l'adoption à l'unanimité de la « **Déclaration de Tunis** » qui représente une nouvelle étape fondamentale de la coopération euro-méditerranéenne.

Cette Déclaration à portée régionale, constitue un document de référence et prône une approche globale, équilibrée et concertée car elle aborde des aspects nouveaux qui sont au cœur de la problématique de la migration tels que: La migration et le co-développement, la migration du travail et la formation professionnelle, la migration et la circulation des personnes.

Partant de ce constat, la Déclaration de Tunis a consacré un chapitre particulier à la relation entre la migration et le co-développement, insistant sur la nécessité d'adopter des mesures de développement appropriées en vue de soutenir l'effort de développement intégré engagé dans les zones défavorisées à fort potentiel migratoire pour lutter contre la pauvreté et la marginalisation, sources de mouvements migratoires souvent incontrôlables.

Je tiens à noter l'évolution positive que connaît le Dialogue 5+5 à travers la tenue des réunions ministérielles annuelles de manière régulière ce qui traduit l'importance que les pays concernés accordent à la nécessité de poursuivre le dialogue, la concertation et la coordination dans le domaine de la migration. La 5^{ème} Conférence Ministérielle prévue pour le mois de novembre 2006 à Madrid constituera certainement un nouveau jalon du partenariat euro-méditerranéen.

Madame le président,

La Tunisie accorde aux questions migratoires tout l'intérêt qu'elles requièrent et n'a cessé d'affirmer à ses partenaires que les solutions unilatérales et les mesures administratives et sécuritaires n'aboutissent pas nécessairement à un traitement efficace et durable de la question migratoire.

Aussi, Son Excellence le Président Zine El-Abidine **BEN ALI**, Président de la République Tunisienne a-t-il toujours insisté devant les instances internationales et régionales sur la nécessité de coordonner les efforts de toutes les parties concernées afin que la migration soit un élément d'enrichissement culturel et de coopération économique entre les Etats et les peuples et un facteur positif pour impulser le développement dans les pays en développement.

Dans ce contexte, Son Excellence le Président Zine El Abidine **BEN ALI**, Président de la République a lancé en 1993 un appel devant le Parlement Européen en vue de la conclusion d'une Charte euro-méditerranéenne de développement et de solidarité ouvrant la voie à un partenariat véritable et bénéfique entre les pays concernés.

Je voudrais conclure en citant Son Excellence le Président de la République tunisienne qui lors de son intervention sur « **la problématique de la migration en Méditerranée : les orientations futures** » notait que:

«La migration, aujourd'hui, ne se limite pas à la seule quête d'un emploi et d'une source de revenu. Elle constitue aussi un facteur essentiel de création de richesses, un élément de base de la stabilité et du co-développement solidaire, et un facteur décisif dans l'enrichissement des domaines de connaissance réciproque et de rapprochement entre les peuples ».

Je vous remercie de votre attention